

## INFOS COMMUNALES :

### *Edito du Maire*

Chers Salouasiennes et Salouasiens,

Notre actualité est toujours perturbée par la Covid-19 et par les contraintes imposées à chacun. Désormais, les règles évoluent en fonction de la situation sanitaire et différemment selon les départements.

Il nous faudra aller très rapidement vers un reconfinement pour faire face aux variants du coronavirus qui change complètement la donne sanitaire dans notre pays. Plus on prendra une décision rapide, plus le confinement sera efficace et je l'espère d'une durée limitée.

Nous devons avoir de l'espoir pour cette année 2021, cette année 2020 fut tellement interminable !

**Avoir de l'espoir** en particulier dans les vaccins dont la distribution a commencé il y a quelques jours, par phase sur Amiens Métropole et dans notre pays. Il faut saluer l'incroyable mobilisation de la communauté scientifique médicale qui en moins d'un an a su proposer plusieurs vaccins à l'efficacité reconnue. Se faire vacciner n'est pas anodin, d'ailleurs il a été décidé que cela ne serait pas obligatoire. Personnellement, j'écouterai la recommandation de mon médecin mais le vaccin est un traitement fait pour se protéger soi-même, mais aussi au bénéfice des autres et au bénéfice de la collectivité. L'épidémie appelle des réponses rapides. C'est pourquoi, à titre personnel, lorsque mon tour viendra, je me ferai vacciner.

**Avoir de l'espoir** aussi, parce que pendant cette période difficile, la mobilisation de tous, les efforts de chacun ont permis de maintenir une indispensable solidarité. D'ailleurs vous avez pu le constater par les différentes actions que nous avons pu mener durant le mois de décembre.

**Pour notre municipalité**, l'année 2020 s'est achevée sur un excédent de fonctionnement de près de 700 000 €, nous permettant ainsi d'aborder l'année 2021 et ses projets sereinement. Le déroulé de cette année nous a permis de préparer 2021. Elle devrait voir la réalisation : - d'un terrain synthétique utile à nos jeunes footballeurs, à nos écoliers ou à notre périscolaire, - des travaux de voirie, - des travaux de protections, - de travaux d'économies d'énergie - de bien d'autres projets comme le lancement d'une semaine culturelle ...

Nous sommes en accord avec nos engagements : aller de l'avant dans le souci de servir, et développer le bien-vivre ensemble. Nous avons à cœur, malgré les restrictions sanitaires imposées, de rester au plus près de vos préoccupations.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique. En attendant, restez prudents et maintenez en toutes circonstances les gestes barrières comme le port du masque, qui nous protège et protège les autres.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

**Franck Darragon**  
**Maire de Salouël**

## FERMETURE EXCEPTIONNELLE

En cette période de crise sanitaire, pour toutes formalités et démarches administratives, merci de bien vouloir prendre rendez-vous au **03.22.33.36.36** ou **mairie@salouel.com**.

Un accueil téléphonique est assuré de 9 H 00 à 13 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00.

**Astreinte des élus** : Week-end et jours fériés : **06 37 50 59 60**.

**Police Municipale** : 03.22.33.36.37 de 8h à 20h. Accueil ou rencontre sur rendez-vous au même numéro (main courante, doléances.....)

En dehors des horaires d'ouverture de ces services de Police, composez le **17**.

## Collecte des déchets du mois de février :

**Bacs verts** (déchets ménagers) : 2-9-16-23

**Bacs jaunes** (recyclables – semaine paire) : 10-24

**Encombrants** : **1<sup>er</sup> jeudi des mois de février**, mai, août et novembre.

**Pour tout renseignement, contacter le 03.22.33.12.12**



## FERMETURE DES DECHETTERIES

Suite aux annonces gouvernementales imposant un couvre-feu généralisé à 18h, les trois déchetteries d'Amiens Métropole - Nord (chemin de Vauvoix), Sud (route de Saint-Fuscien) et Est (Zac de la Blanche-Tâche) – fermeront à 17h00.

## DEJECTION CANINE

La Ville a constaté une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs. Un petit rappel de savoir-vivre s'impose.

On l'a tous vécu. Se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Car même si avec le pied gauche, ça porte bonheur. Il faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant.

La commune met à la disposition des propriétaires de chiens (parce que malgré les avancées technologiques, les chiens ne sont pas encore capables de ramasser leurs besoins tout seuls !) Entendez par là des distributeurs de sacs gratuits. Un geste simple qui permettrait à tous de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds.



## UN TEMPS POUR SOI

Un institut de beauté supplémentaire « UN TEMPS POUR SOI » est venu se joindre à la liste des commerces acceptant les chèques-cadeaux offerts pour les fêtes de Noël à nos Aînés.

N'hésitez pas à utiliser vos chèques-cadeaux. Elle sera heureuse de vous recevoir au 29 route de Normandie à SALOUEL 03.22.09.76.75.

## FRELONS ASIATIQUES

En date du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la prise en charge par la commune de la destruction des nids de frelons asiatiques en lieu et place des administrés.

Pour bénéficier de cette prise en charge, il est important de respecter la procédure :

Le nid se situe sur votre propriété :

- le déclarer en Mairie
- un agent se déplace pour évaluer la situation,
- la Mairie missionne le prestataire.

**Aucune prise en charge par la commune ne sera possible sans déclaration au préalable.**



## RECRUTEMENTS PERISCOLAIRE ET LOISIRS :

### Animateurs pour les services jeunesse

Nous recherchons des animateurs H/F diplômés BAFA ou équivalent, responsables, motivés, débordants de bonnes idées et de FUN, pour les périodes de petites et grandes vacances scolaires et/ou l'accueil des matins, midis et soirs sur les périodes d'école !

Si tu remplis tous ces critères fait nous parvenir rapidement ta candidature à l'adresse suivante : [mairie@salouel.com](mailto:mairie@salouel.com)

### Directeur accueil de loisirs

Nous sommes également à la recherche d'un directeur H/F diplômé BAFD (avec de l'expérience) pour notre accueil de loisirs août 2021.

Les prérequis : être responsable et motivé, avoir un bon relationnel et une organisation studieuse.

Si ce profil vous intéresse, vous pouvez me faire parvenir votre candidature à : [mairie@salouel.com](mailto:mairie@salouel.com).

A vos claviers !

## PERMANENCE CONSULTATIONS JURIDIQUES

A compter du mois de **février 2021**, une permanence de **consultations juridiques** sera assurée par Maître Justine LOPES, avocate au Barreau d'AMIENS.

Ces consultations seront **gratuites** et sans prise de rendez-vous.

Elles auront lieu **chaque 3ème samedi du mois** au sein de la Mairie, entre 11h et 12h.

## VOS DEMARCHES

### ACCUEIL DE LOISIRS HIVER 2021

Notre accueil de loisirs sera ouvert durant ces prochaines vacances scolaires du :

**Lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021.**



Les inscriptions pour ce service se déroulent au bureau jeunesse dans la rue de l'école.

Des places sont encore disponibles, les inscriptions se déroulent jusqu'au 5 février.



## L'IMMATRICULATION DES VELOS OBLIGATOIRE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2021

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par des commerçants font l'objet d'un marquage depuis le 1er janvier 2021.

Cette obligation, mise en place pour les vélos neufs depuis le 1er janvier 2021, sera étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1er juillet 2021. Leur numéro unique sera inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires.

### Marquage

L'identifiant sera mis en place sur le cadre du cycle, sauf circonstances particulières, et il sera lisible sans difficulté sur un cycle en stationnement. Le numéro d'identification du cycle sera inscrit aussi sur la facture. Le commerçant devra également remettre à l'acheteur les informations nécessaires pour que le nouveau propriétaire puisse exercer ses droits d'accès ou de rectification.

Ne sont pas concernés par ce marquage obligatoire :

- les vélos pour enfants (dont les roues sont de diamètre inférieur ou égal à 40,64 cm soit 16 pouces) ;
- les remorques de cycle ;
- les engins de déplacement personnel (trottinettes, gyropodes, hoverboards...).

Leurs propriétaires pourront cependant en faire la demande car cette identification vise à réduire les vols et assécher le recel de vélos volés. Le marquage n'est pas un dispositif pour verbaliser les cyclistes.

Les bases de données gérées par les opérateurs agréés (vendeurs de cycles neufs ou d'occasion, organismes chargés de la destruction ou du réemploi de cycles...) contiendront :

Les données à caractère personnel, recueillies lors de l'achat, permettant d'identifier et de contacter le propriétaire du cycle lorsque les forces de l'ordre ou un service des objets trouvés récupèrent un vélo identifié.

Un fichier national unique des cycles identifiés sera constitué des informations figurant dans les bases de données des opérateurs agréés.

Les informations de ce fichier seront accessibles aux forces de police, de gendarmerie ; agents de police municipale, ainsi que les agents municipaux affectés au service des objets trouvés, habilités par les maires de leur commune.

En cas de revente, le propriétaire en fera la déclaration auprès de l'opérateur agréé ayant fourni l'identifiant et communiquera à l'acquéreur les informations permettant d'accéder au fichier pour qu'il puisse y enregistrer les données le concernant.

## ATTENTION A L'ISOLATION A 1€

L'isolation à 1 euro peut, sous certaines conditions, vous permettre de bénéficier d'une isolation des combles ou d'un plancher. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait penser, il ne s'agit pas d'une aide de l'Etat. C'est une offre commerciale proposée par certaines entreprises.

Afin de prévenir les abus et les pratiques frauduleuses, voici quelques conseils :

- en aucun cas, un organisme public n'a recours à des sollicitations commerciales pour la rénovation énergétique ;
- il n'y a pas de réglementation prévoyant des pénalités financières à l'encontre des particuliers qui ne font pas de travaux d'économies d'énergie ;
- ne vous engagez jamais au premier rendez-vous ;
- vérifiez bien les informations qui vous sont fournies (identité de l'entreprises, lecture du contrat etc...)

## LIEU D'ACCUEIL UNIQUE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE (LAURE)

Amiens Métropole propose de vous informer et de vous conseiller gratuitement lorsque vous avez un projet de rénovation.

Il existe des aides et des dispositifs locaux qui vous aident financièrement et techniquement à réaliser vos travaux et vous incitent à aller vers la performance énergétique.

Leur mission consiste à faire connaître ces aides. Ils travaillent avec tous les acteurs publics locaux qui sont présents pour délivrer un conseil neutre et gratuit et pour vous proposer un accompagnement technico-financier.

Pour vous informer au mieux :

- Une permanence téléphonique au 03 22 97 41 41
- Une adresse mail [contact-renovation@amiens-metropole.com](mailto:contact-renovation@amiens-metropole.com)



## CHEQUE ENERGIE (GAZ, CHALEUR, ELECTRICITE)



Le chèque énergie est un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie (factures d'électricité, de gaz,...). Il s'adresse aux ménages qui ont de faibles revenus. Il n'y a aucune démarche à faire pour en bénéficier. C'est l'administration fiscale qui détermine les personnes concernées par ce dispositif. Le chèque est nominatif. Il est envoyé sur format papier.

Le chèque énergie peut être utilisé pour le paiement de vos factures d'énergie (électricité, gaz naturel ou pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, etc.....).

Le montant du chèque se situera entre 48 € et 277 €TTC. Il varie en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) de votre foyer et de votre consommation calculée en UC.

L'unité de consommation (UC) sert à calculer votre consommation sachant qu'une personne constitue 1 UC, que la 2e personne constitue 0,5 UC, et que chaque personne supplémentaire constitue 0,3 UC.

Niveau de revenu fiscal de référence (RFR) par unité de consommation (UC)				
	RFR inférieur à 5 600 € par UC	RFR DE 5 600 € à 6 700 € par UC	RFR DE 6 700 € à 7 700 € par UC	RFR DE 7 700 € à 10 700 € par UC
<b>1 UC</b>	194 €	146 €	98 €	48 €
<b>Entre 1 et 2 UC</b>	240 €	176 €	113 €	63 €
<b>2 UC et plus</b>	277 €	202 €	126 €	76 €

Pour régler votre dépense, vous pouvez envoyer votre chèque par courrier postal à votre fournisseur accompagnée d'une photocopie de votre facture récente ou en ligne sur : [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr).

## ENCART RESERVE AUX ASSOCIATIONS

### R.C.S SECTION PETANQUE

Meilleurs vœux pour une Heureuse Nouvelle Année.

2020, année difficile, a apporté des bouleversements dans nos vies que nous ne pensions pas connaître un jour. L'annulation de tous nos concours a fait de cette année, un millésime spécifique, à marquer d'une pierre noire. L'arrivée des vaccins nous donne le sentiment d'avoir quitté le côté sombre de la montagne. On commence à élaborer des calendriers avec l'espoir de mieux vivre l'arrivée des beaux jours.

Venez nombreux à notre assemblée générale du 16 avril à 18h30 à la salle des tilleuls.

Venez rire, vous amuser et vous détendre à notre 1er concours le lendemain 17 avril à 14 h.

Comme tous les ans, le bureau de la section pétanque vous souhaite une bonne santé pour vous tous ainsi qu'à vos proches et que chacun revêt une couleur et un sens nouveau à sa vie.

Que 2021 soit une vraie saison de pétanque où nous serons à vos côtés en retrouvant ces moments de joie et de convivialité.

Bon courage ! Protégez-vous !

Cordialement

Thierry Picot / Président de la section pétanque

### PAR TOUT CHEMIN

Les randonnées de l'association ont repris depuis le 17 janvier en respectant un protocole stipulant notamment le déplacement par groupes de 6 personnes distants d'une centaine de mètres et le port de masques lors des rassemblements et traversées des agglomérations. Etant donnée l'instabilité de la situation sanitaire, il n'y a pas de programme pré-établi pour le premier semestre. Les dates pour les prochaines sorties sont les **dimanches 31 janvier, les 14 et 28 février à 9h**. Les parcours à venir sont définis au fur et à mesure lors de chaque sortie. Ainsi le 31 janvier, ce sera une randonnée de 10 km au départ de DURY au parking du Centre d'hébergement et d'accueil situé entre Dury et Hébecourt.

Prévoir un masque pour la bonne application des règles et gestes "barrières" en vigueur le jour de la randonnée.

Renseignements auprès de M. Patrice DESCAMPS au 06 08 73 48 64

## GYM ET HARMONIE

Pour cette nouvelle année, votre association Salouël Gym et Harmonie vous renouvelle ses meilleurs vœux pour 2021, notamment « Forme et Santé » ! Les cours continuent donc en présentiel (lorsque cela est permis) ou en distanciel mais toujours avec un même dynamisme...Car nous nous devons de rester toutes et tous motivés ! Pour les adultes, les cours se font sur ZOOM et pour les enfants sur le compte Facebook « Zumbaniños CpCm Fanny Soheline ». L'association propose des cours de gym, de Yoga et de cardio Fit pour les adultes, mais également de la Zumba et de la danse pour petits et grands : Nous vous rappelons donc que nous cherchons un nouveau nom pour notre club, qui reflète mieux toutes ces activités. Nous attendons avec impatience vos suggestions en faisant appel à votre imagination...N'hésitez pas à envoyer vos propositions par mail sur gymetharmonie@gmail.com ou par SMS au 06 74 02 58 39. Comme promis, le, ou, la gagnante remportera un bon d'achat pour ce printemps 2021 !

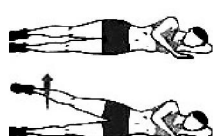
Nous n'allons pas nous quitter sans vous proposer des petits exercices de remise en forme, bienvenus après les fêtes, à faire à la maison et accessibles à tous ! Allez, à vos marques...

**30 secondes de répétitions / 20 secondes de repos (à répéter 3 fois) ... Allez, c'est parti !**

**Squat**



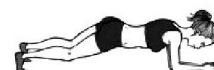
**Ciseaux latéraux**



**Abdos complets**



**Gainage**



### LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE

Nous vous informons que la bibliothèque reste ouverte avec une modification des horaires en raison du couvre-feu. Ils seront les suivants :

**Les mardis et vendredis de 16h à 17h30.**

Dans l'attente de vous y retrouver, toute l'équipe vous souhaite une très bonne année.

## COMITE DES ANCIENS DE SALOUËL

### *Les aînés de Salouël restent actifs*

Malgré toutes les contraintes que nous subissons en raison de la situation sanitaire qui touche plus particulièrement la tranche d'âge de nos membres, nous arrivons à maintenir au maximum le contact entre nous.

Si nous avons été obligés d'annuler les repas prévus ainsi que l'Assemblée Générale ordinaire du 21 janvier, par contre, afin de nous permettre de sortir et de nous oxygéner en cette période de restrictions, nous avons organisé le 14 janvier une marche avec deux circuits, un de 3 et un de 6 km dans Salouël et les environs.

Cette initiative a recueilli un écho très favorable et les inscriptions furent nombreuses. Hélas, le ciel déversa ce jour-là des trombes d'eau et un bon nombre de participants n'osa pas affronter les intempéries.

Preuve de notre volonté d'aller de l'avant, nous avons tout de même maintenu la marche et c'est une vingtaine de personnes qui après avoir affronté les éléments déchaînés se retrouvèrent à proximité de la salle Jean Jaurès pour prendre un goûter avec une boisson chaude (thé, café ou vin chaud). Tous les marcheurs étaient ravis et ont exprimé leur souhait de recommencer. Aussi une autre marche devrait être organisée le 11 février au départ de la salle des Tilleuls.

Toujours aussi soucieux de la santé de nos adhérents, dès l'annonce de la création d'un centre de vaccination à Saleux, nous les avons contactés afin de les inciter à s'inscrire immédiatement. Bien nous en a pris puisqu'ils furent les premiers à recevoir le vaccin alors que tous les centres du département sont actuellement fermés en raison de la rupture d'approvisionnement de vaccin et ne prennent plus d'inscription avant fin février.

Nous réitérons à toutes et à tous nos conseils de précautions. Soyez vigilants, respectez la distanciation et les principes de précaution, utilisez le masque et le gel hydro-alcoolique, mais sortez de chez vous en respectant les gestes barrière pour maintenir votre forme physique et votre moral. Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous joindre en cas de besoin. A bientôt le grand plaisir de vous retrouver.

**Le bureau du Comité des Anciens de Salouël**

